



Service Départemental  
D'Incendie et de Secours de la  
Guadeloupe  
10 rue Georges BIRAS  
Parc de la Providence  
ZAC de Dothémare  
97139 Les Abymes

☎ : 0590 48 99 71 / 📠 : 0590 24 08 89

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA GUADELOUPE

### DELIBERATION N°2021/1708-09

***Objet :* DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION  
SIEGEANT AU SEIN DE LA COMMISSION DE REFORME COMPETENTE A  
L'EGARD DES SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS (SPP)**

L'an deux mil vingt-et-un et le 17 août à 15h, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe s'est réuni à la Direction du SDIS de la Guadeloupe sise Parc de la Providence, ZAC de Dothémare – 97139 Les Abymes, et simultanément par visioconférence, sous la présidence de Monsieur Henry ANGELIQUE, Président du Conseil d'Administration, par suite de sa convocation en date du 10 août 2021.

Présents	Conseil d'Administration du SDIS Séance du 17/08/2021		
<b>Membres du CASDIS</b>			
<b>Préfet ou représentant du Préfet</b>			
	Nom	Prénom	Fonction
<b>Représentant</b>	ROCHATTE	Alexandre	Préfet
<b>Représentants du Conseil Départemental</b>			
<b>Titulaires</b>	Nom	Prénom	Fonction
	ANGELIQUE	Henry	Président du CASDIS
	BARON	Adrien	Membre
	DARTRON	Jean	Membre
	GALANTINE	Louis	Membre
	GOUBIN	Fred	Membre
	JOAB	Catherine	Membre
	MAES	Jean-Claude	Membre
	MICHELY	Fabert	Membre
	MINATCHY	Danielle F-L	Membre
	THOMAS	Fabienne	Membre
<b>Suppléants</b>	Nom	Prénom	Fonction
	ROBIN	Sabrina	Membre
	FARO-COURIOL	Lydia	Membre
	RIGAH	Tania	Membre

Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20210817-Delib211708-09-DE  
Date de réception préfecture : 24/08/2021

<b>Représentants des communes</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	THEOBALD-PONCHATEAU	Marie-Yveline	Membre
	COURTOIS	Jean-Philippe	Membre
	OTTO	Jules	Membre
	BAPTISTE	Christian	Membre
<b>Membres avec voix consultative</b>			
<b>Titulaires</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	ANTENOR-HABAZAC	Félix	DD SIS
	ZOU	Jocelyn	Représentant des SPP Non Officiers
	AGASTIN	Alain	Représentant des SPV Non Officiers
	BARVAUT	Sylvain	Représentants des fonctionnaires territoriaux
<b>Suppléants</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	AIGLE	Johan	Représentant des SPV Non Officiers
<b>Personnes invitées par le Président du Conseil d'Administration à assister à la séance</b>			
	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Fonction</b>
	LEVIF	Jean-Paul	DDA
	GUSTARIMAC	Philippe	Chef du GPEP
	FIRMIN	Cindy	Chef du Service juridique

**Secrétaire de séance** : Monsieur Adrien BARON, Membre

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée,

Vu l'arrêté du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 mai 2021 portant composition de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe,

Sur le rapport du Président,

#### **APRES EN AVOIR DEBATTU ET DELIBERE**

**Article 1** : Désigne en qualité de représentants de l'administration siégeant au sein de la Commission Départementale de Réforme compétente à l'égard des Sapeurs-Pompiers Professionnels (SPP) du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Guadeloupe les membres du Conseil d'Administration suivants (Elus) :


Accusé de réception en préfecture  
971-289710014-20210817-Delib211708-09-DE  
Date de réception préfecture : 24/08/2021

TITULAIRES	SUPPLEANTS
OTTO Jules	Suppléant n°1: THEOBALD-PONCHATEAU Marie-Yveline
	Suppléant n°2 : Catherine JOAB
GOUBIN Fred	Suppléant n°1 : MINATCHY Danielle
	Suppléant n°2 : COURTOIS Jean-Philippe

**Article 2** : Monsieur le Président du Conseil d'Administration, le Payeur Départemental, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Guadeloupe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et publiée au recueil des actes administratifs du SDIS de la Guadeloupe.

**Article 3** : Conformément à l'article R421-1 du Code de justice administrative, le tribunal administratif de la Guadeloupe peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois à compter de sa publication ; le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

VOTE DU CASDIS	
En exercice	15
Présents	14
Votants	14
RESULTAT DE VOTE	
Voix pour	14
Voix contre	00
Abstention	00

Le Président du Conseil d'Administration  
  
 Henry ANGELIQUE

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Publié le :

Accusé de réception en préfecture  
 971-289710014-20210817-Delib211708-09-DE  
 Date de réception préfecture : 24/08/2021